

DÉLIBÉRATION 2023-01 du 9 février 2023

relative à la campagne d'évaluation des écoles et des établissements 2021-2022, à ses résultats et aux enseignements qui en découlent.

La loi du 29 juillet 2019 dispose dans son article 40 alinéa 2 que le Conseil d'évaluation de l'École définit le cadre méthodologique de l'évaluation des établissements et analyse les résultats de ces évaluations.

Le Conseil d'évaluation de l'École, après en avoir délibéré dans sa séance du 9 février 2023, approuve le rapport annuel sur la campagne d'évaluation des écoles et des établissements 2021-2022 qui lui était soumis par la présidente.

Ce rapport fait état d'une part du déploiement de l'évaluation dans les écoles du 1^{er} degré, suite au vote du cadre d'évaluation par l'instance en janvier 2022, avec quelque 735 écoles évaluées, notamment au printemps 2022, d'autre part, dans un contexte moins impacté par la pandémie qu'en 2020-2021, du fonctionnement, à un rythme de croisière désormais, de l'évaluation des établissements (19 % du total des établissements), avec cette année l'intégration des établissements privés sous contrat et l'expérimentation menée dans les établissements relevant de l'enseignement agricole.

Le rapport fait d'abord le choix d'insister sur trois aspects qui sont des points d'appui essentiels à l'évaluation des établissements : a. la caractérisation du contexte de l'établissement, qui précise son environnement de travail, b. la dimension collaborative, qui associe tous les acteurs (l'ensemble des personnels de l'établissement, les parents et les élèves), et c. l'identification et l'exploitation des besoins des élèves.

La caractérisation du contexte est un préalable à la mise en œuvre de l'évaluation, son exploitation est essentielle à la construction des axes stratégiques. Elle permet de situer l'établissement dans son environnement interne (qui relève des tutelles) et externe (qui relève de l'environnement géographique ou socio-économique) et d'identifier les éléments qui s'imposent à lui et dont il doit tenir compte dans son action. La dimension collaborative permet de croiser les regards des différents acteurs de l'établissement qui, par leur complémentarité, permettent de construire une image commune de l'établissement et des objectifs partagés. De son côté, l'analyse des besoins des élèves permet, par leur identification et leur priorisation, de concevoir des axes de travail adaptés et d'élaborer des actions pertinentes et réalistes dans tous les domaines.

Le rapport examine ensuite plus particulièrement la question des axes de développement et des orientations stratégiques présents respectivement dans le premier et dans le second degrés et il fait le constat d'une appropriation inégale par les écoles et les établissements de leur marge d'autonomie, c'est-à-dire du périmètre des décisions qu'ils prennent au quotidien, étant entendu que l'évaluation a vocation à déboucher sur un projet d'école ou d'établissement, qui est une formalisation de son action propre pour les cinq années qui viennent. Cela implique une vision stratégique sur ce qui est le plus susceptible de faire levier, la formulation d'axes qui engagent l'ensemble des parties prenantes et l'articulation entre elles les actions qui en découlent.

Recommandations

Sur la base de ces constats et des analyses menées, le Conseil d'évaluation de l'École formule les recommandations suivantes :

Recommandations relatives à l'organisation des campagnes d'évaluation

- *Élargir le vivier des évaluateurs externes, notamment aux enseignants, pour renforcer la dimension collective de l'évaluation, veiller à l'absence de hiérarchie au sein de l'équipe d'évaluateurs externes, reconnaître et valoriser la participation des enseignants aux évaluations externes, en l'intégrant aux réflexions actuelles sur le « pacte enseignant ».*
- *Poursuivre la dynamique engagée en maintenant un rythme soutenu d'évaluations et veiller à l'articulation avec le projet d'école ou d'établissement et à une programmation sur cinq ans qui ne rende pas les dernières années du premier cycle d'évaluation non soutenables.*
- *S'assurer d'une diffusion large de la programmation en amont des campagnes d'évaluation et organiser des formations, afin que chaque école et établissement puissent préparer sereinement la phase d'auto-évaluation.*

Recommandations relatives à la prise en compte, lors de l'évaluation, du contexte, de la dimension collaborative de la démarche et des besoins des élèves

- *Prendre le temps d'analyser le contexte de l'établissement en tant que tel et de hiérarchiser ses éléments, intégrer ces éléments de contexte pour identifier les marges d'autonomie, se donner des objectifs et construire les orientations stratégiques ou axes de développement.*
- *Maintenir la diversité des regards pour tous les domaines abordés et exploiter de manière collaborative les questionnaires pour mieux comprendre les réponses de chacun et pour identifier les besoins des élèves et ceux de l'école ou l'établissement.*
- *Prendre le temps d'explicitier les besoins des élèves en prenant appui sur le profil des élèves à l'entrée dans l'établissement, les acquis des élèves en cours et en fin de scolarité, leur parcours à la sortie de l'établissement, les besoins identifiés par les élèves eux-mêmes, etc. et s'appuyer sur ces besoins pour évaluer les actions déjà menées, analyser chacun des domaines et construire les orientations stratégiques ou axes de développement.*
- *Mettre en place, notamment dans le premier degré, des formations communes entre les personnels enseignants et les personnels non enseignants (de l'éducation nationale ou des collectivités) pour favoriser l'harmonisation des pratiques professionnelles et améliorer la qualité des apprentissages tout au long de la journée de travail des élèves.*

Recommandations relatives à l'attention à porter aux axes de développement et orientations stratégiques lors de l'évaluation

- *Prendre appui sur le contexte, les besoins des élèves et les analyses conduites au cours de l'évaluation pour proposer des orientations stratégiques pertinentes dès l'auto-évaluation afin de structurer l'action à venir de l'établissement et de valoriser l'innovation.*
- *Limiter le nombre des orientations entre trois et cinq pour une plus grande cohérence et une plus grande efficacité de l'action, un nombre trop élevé créant de la confusion tandis qu'une orientation unique revient à la formulation d'une problématique générale qui doit se décliner en axes stratégiques.*
- *Choisir des orientations réalistes, c'est-à-dire à la fois soutenables et ancrées dans le réel, et formaliser leur mise en œuvre par un plan d'action, avec un calendrier et des indicateurs de suivi, et un plan de formation.*

Recommandations relatives à la prise en compte de l'évaluation comme objet structurant pour l'établissement et le système éducatif

- *Rappeler le sens de l'évaluation en insistant sur son caractère essentiellement participatif et global, pour une prise en compte de la richesse et de la dynamique des décisions et actions de l'établissement.*
- *Passer de la réponse à une commande institutionnelle à l'exploration dynamique des marges d'autonomie de l'établissement, ce qui permet aux acteurs de prendre conscience de leur contribution au service public d'éducation.*
- *Faire de l'établissement dans son territoire un échelon central et structurant du pilotage du système éducatif, pour un service public responsable et engagé.*
- *Intégrer l'évaluation des établissements comme un élément structurant des politiques éducatives académiques et territoriales au service de l'autonomie et de la dynamique des établissements.*